

Axe 1 - Pour un espace de culture vivante et partagé

Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions

- 1.1.1. Renforcer la qualité de la connaissance
- 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire
- 1.1.3. Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et les documents de planification
- 1.1.4. Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturels
- 1.1.5. Faciliter le partage de l'information

Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune

- 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels
- 1.2.2. Gérer un fonds documentaire et artistique
- 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire

Orientation 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

- 1.3.2. Accompagner les actions pédagogiques en milieu scolaire
- 1.3.3. Aider les jeunes à se constituer une « culture montagne »
- 1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public
- 1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs

Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés

- 1.4.1. Participer à la vie du Réseau alpin des espaces protégés
- 1.4.2. Coopérer avec les autres parcs et espaces protégés à l'échelle régionale et nationale

Axe 2 - Pour un cadre de vie de qualité

Orientation 2.1. Aménager un territoire durable

- 2.1.1. Economiser et valoriser les ressources du territoire
- 2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires
- 2.1.3. Assurer la cohérence des signalétiques publicitaires et informatives
- 2.1.4. Aider à la gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels

Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

- 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local
- 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural
- 2.2.3. Intégrer les équipements et techniques liés aux usages contemporains dans le bâti ancien

Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité

- 2.3.1. Valoriser les démarches éco-responsables
- 2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle
- 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et un recours approprié aux énergies renouvelables

Axe 3 - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables

- 3.1.1. Gérer les grands sites paysagers
- 3.1.2. Accompagner l'évolution des éléments du paysage construit

Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces

- 3.2.1. Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore
- 3.2.2. Contribuer à l'animation et à la gestion des sites Natura2000
- 3.2.3. Gérer les réserves naturelles nationales contiguës au cœur du parc et envisager leur évolution
- 3.2.4. Préserver les équilibres entre espèces animales et végétales et activités humaines

Orientation 3.3. Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

- 3.3.1. Prendre en compte les équilibres écologiques dans la planification forestière
- 3.3.2. Favoriser les modes adaptés d'exploitation et de desserte forestières
- 3.3.3. Favoriser la transformation et la valorisation locales

Orientation 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés

- 3.4.1. Assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages
- 3.4.2. Gérer durablement les lacs d'altitude

Orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

- 3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire
- 3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire
- 3.5.5. Maintenir la fauche des prairies naturelles
- 3.5.6. Encourager des formes de diversification non exclusivement agricole
- 3.5.1. Soutenir la vocation agricole des espaces dédiés
- 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement

Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages

- 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales
- 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales
- 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation
- 3.6.3. Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs

Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

- 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire du territoire une destination éco-touristique
- 4.1.2. Mettre en réseau les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte
- 4.1.3. Inciter les adeptes des activités de nature à des comportements respectueux de l'environnement
- 4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics

Orientation 4.2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

- 4.2.1. Animer le réseau des points d'accueil du public
- 4.2.3. Harmoniser la signalétique touristique
- 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif
- 4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement

Orientation 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques

- 4.3.1. Renforcer les solidarités et les complémentarités entre stations et vallées
- 4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale

Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »

- 4.4.2. Développer le marquage et le référencement des produits identifiés au territoire
- 4.4.3. Accompagner les communes du Parc dans la valorisation de l'image « Parc »
- 4.4.1. Définir et partager des axes de promotion du territoire

- **D • Les objectifs pour le cœur du parc**

Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance

1.1.c Gérer la réserve intégrale de Lauvitel

Objectif 2. Préserver le patrimoine culturel du cœur

2.1.c Préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter sa trajectoire historique

2.2.c Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude

Objectif 3. Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

3.1.c Intégrer les aménagements des cabanes et conserver les éléments patrimoniaux

3.2.c Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux

3.3.c Préserver les éléments du petit patrimoine construit

3.4.c Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du cœur

Objectif 4. Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

4.1.c Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur site

4.2.c Veiller à la réversibilité des installations situées dans le cœur

4.3.c Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile en cœur de parc

4.4.c Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le cœur

Objectif 5. Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

5.1.c Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune

Objectif 6. Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

6.1.c Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages

6.3.c Généraliser les bonnes pratiques de gestion forestière

Mesure 6.2.c Maintenir les prairies naturelles du cœur

Objectif 7. Organiser la découverte du cœur

7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux

7.2.c Sensibiliser les pratiquants des activités de loisirs et contrôler les équipements liés aux pratiques sportives

7.3.c Accompagner les manifestations publiques valorisant les patrimoines du cœur